



, résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2019, À 19 HEURES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville
Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville
Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

Était absent :

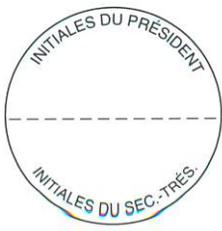
Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, Aquatech

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2019
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Campagne de caractérisation (ÉTÉ 2019)
7. Constatation à titre de revenu d'une pénalité prévue au contrat 2013 -
Biométhanisation-03
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2020
9. Triennal 2020-2022
10. États des résultats techniques des mois de juin, juillet et août 2019
11. Projet de biométhanisation – suivi
12. Projet de reconstruction des bureaux administratifs et du laboratoire – suivi
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures que le quorum était atteint, ouvre la séance.

19-26

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

19-27

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2019 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 19-011 02-06-19 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN LEPAGE, directeur général, MMQ, nous informant que le calcul de la ristourne a été modifié pour corriger une erreur et nous transmettant un chèque de 601 \$.
- 19-012 21-06-19 Lettre de MADAME ELIZABETH DIOTTE, chef des opérations d'assurance, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous informant que la MMQ procédera à compter de 2020 à une vérification avant chaque renouvellement pour s'assurer que ses membres satisfont aux exigences de la LSI (Loi sur la sécurité incendie).
- 19-013 25-06-19 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESCHAMPS, Expert en sinistres et Président, DESCHAMPS - LABRECQUE ET ASSOCIÉS INC., nous transmettant un formulaire de demande d'indemnité intérimaire à signer pour obtenir un versement de 627 336,89 \$ pour la réclamation en lien avec l'incendie du 27 juillet 2018.
- 19-014 27-06-19 Lettre de MONSIEUR ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat et greffier, VILLE DE BELŒIL, nous transmettant la résolution numéro 2019-06-321 concernant des demandes et propositions de la Ville pour la protection des sources d'eau potable.
- 19-015 24-07-19 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son rapport pour les tâches effectuées en lien avec l'incendie du 27 juillet 2018.
- 19-016 10-08-19 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MMBA, confirmant que les honoraires de la firme MBBA pour l'audit de l'exercice financier 2019 sont de 4 300 \$ taxes en sus.
- 19-017 29-08-19 Dénonciation de contrat, COUVERTURES F.P. INC., 98 000 \$ plus les taxes, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
- 19-018 29-08-19 Dénonciation de contrat, GROUPE C & G BEAULIEU INC., 109 000 \$ plus les taxes, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution
ou annotation

- 19-019 30-08-19 Dénonciation de contrat, GNR CORBUS INC., 436 527,88 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
- 19-020 05-09-19 Dénonciation de contrat, VITRERIE SB ET ASSOCIÉS, 346 000 \$ plus les taxes applicables et les extras s'il y a lieu, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.

19-28

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté

APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 19-05, du chèque numéro 816 au chèque numéro 838 et du déboursé numéro 201900296 au déboursé numéro 201900424 pour un montant total de 644 701,31 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 6. CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION (ÉTÉ 2019)

Le conseil d'administration prend acte du rapport de l'administrateur concernant les résultats de la dernière campagne de caractérisation réalisée du 22 au 26 août 2019. Les résultats de la répartition des débits sont les suivants :

Municipalités	Débit mesuré (m ³ /jour)	Répartition (%)
McMasterville	1 363	7,30
Belœil	8 054	43,13
Otterburn Park	2 774	14,86
Mont-Saint-Hilaire	6 481	34,71
Total	18 672	100,00 %

19-29

POINT 7. CONSTATATION À TITRE DE REVENU D'UNE PÉNALITÉ PRÉVUE AU CONTRAT 2013-BIOMÉTHANISATION-03

ATTENDU QUE l'avancement des travaux et la mise en route des équipements de biométhanisation sont beaucoup plus longs que prévu au contrat;

ATTENDU QUE ces délais occasionnent des pertes de bénéfices pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement ainsi que des frais supplémentaires d'intérêts temporaires lesquels compromettent les résultats financiers de l'exercice 2019 ainsi que ceux projetés pour l'an 2020;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec Filtrum inc. prévoit une clause de pénalité pour tous retards dans la mise en service et l'exploitation des ouvrages de biométhanisation;

ATTENDU QU'au 2 novembre 2017, l'ingénieur responsable du dossier de la firme EXP avait déjà évalué une pénalité applicable de plus de 200 000 \$ et que cette pénalité augmente pour chaque jour ouvrable subséquent jusqu'à ce que les ouvrages soient acceptés provisoirement;

ATTENDU QU'à ce jour, les travaux ne sont toujours pas acceptés provisoirement;

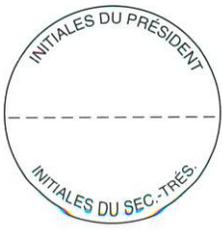
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté

APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE ce conseil constate à titre de revenu d'une pénalité à partir des sommes retenues au contrat 2013-biométhanisation-03 payables à Filtrum inc. une somme de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2019 ainsi qu'une somme de 125 000 \$ pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

19-30

POINT 8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été préparées par l'administrateur et par l'exploitant;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 650 500 \$, des dépenses d'immobilisations de 421 700 \$, pour des dépenses totales de 3 072 200 \$;

QUE le budget d'exploitation soit réparti selon les débits moyens mesurés aux 3 dernières campagnes de mesure de débits;

QUE le budget d'immobilisation soit réparti selon les pourcentages établis à l'entente intermunicipale concernant les coûts d'immobilisation.

ADOPTÉE

19-31

POINT 9. TRIENNAL 2020-2022

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2020-2022 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2020-2022 prévoyant des dépenses d'immobilisations de 180 000 \$ pour l'an 2020, de 325 000 \$ pour l'an 2021 et 325 000 \$ pour l'an 2022.

ADOPTÉE

POINT 10. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de juin, juillet et août 2019.

POINT 11. PROJET DE BIOMÉTHANISATION – SUIVI

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration concernant l'état d'avancement de la mise en service du projet de biométhanisation.

POINT 12. PROJET DE RECONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET DU LABORATOIRE – SUIVI

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration que les travaux de reconstruction sont en cours de réalisation depuis le 9 septembre dernier et doivent s'échelonner jusqu'à la fin janvier 2020.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu



, résolution
ou annotation

POINT 14. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

19-32

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

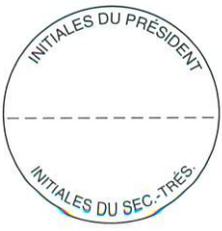
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 21 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Normand Angers
Président



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

